



Attestation de conformité

Valable du 02/04/2026 au 02/06/2027

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen du rapport de contrôle du 02/04/2026, confirme que l'opérateur :

**EARL La Ferme du P'tit Pierrot
100 chemin des Halles
85300 Challans**

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence. Il est donc autorisé à utiliser le label Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales produites sur la ferme

- Prairies permanente et temporaire
- Fraise, Prune, Rhubarbe
- Aubergine, Betterave, Céleri, Chou, Concombre, Courge, Fève, Haricot, Navet, Oignon, Panais, Petit pois, Poivron, Pomme de terre, Radis, Tomate, Autres légumes, Maraîchage diversifié

Fait à Castanet-Tolosan, le 04/06/2026

Pour le comité de marque,
Aurore Proudhon
Chargée de labellisation